



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA



D O C U M E N T S D ' I N F O R M A T I O N

L'offre de monnaie

Certains peuvent s'interroger sur la raison pour laquelle la Banque du Canada ne peut accroître ou diminuer à volonté l'offre de monnaie, puisqu'elle détermine l'offre de papier-monnaie en circulation.

Si la Banque ne le peut pas, c'est que les billets de banque qu'elle émet ne représentent qu'une faible fraction de l'ensemble de la monnaie circulant dans l'économie à un moment donné. Le gros de la masse monétaire est constitué de dépôts détenus auprès des institutions financières. La quantité de monnaie en circulation peut être mesurée de différentes manières. Quelques-unes de ces mesures, qui sont appelées « agrégats monétaires », sont décrites ci-dessous.

Mesures de la monnaie au sens étroit

M1+ (brut)

La monnaie hors banques, majorée de tous les dépôts transférables par chèque détenus auprès des banques commerciales, des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire, des caisses populaires et des credit unions (à l'exception des dépôts de ces institutions), auxquels s'ajoutent des corrections de continuité (destinées à lisser une série temporelle en cas de rupture structurelle).

M1++ (brut)

M1+ (brut), majoré de tous les dépôts non transférables par chèque (autres que les dépôts à terme fixe)

détenus auprès des banques commerciales, des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire, des caisses populaires et des credit unions, moins les dépôts interbancaires et plus les corrections de continuité.

Mesures de la monnaie au sens large

M2 (brut)

La monnaie hors banques, majorée des dépôts des particuliers dans les banques et des dépôts à vue et à préavis autres que ceux des particuliers, moins les dépôts interbancaires et plus les corrections de continuité.

M3 (brut)

M2 (brut), majoré des dépôts à terme autres que ceux des particuliers et des dépôts en monnaies étrangères des résidents, moins les dépôts interbancaires et plus les corrections de continuité.

M2+ (brut)

M2 (brut), majoré des dépôts dans les sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire et dans les caisses d'épargne publiques; des dépôts et des parts sociales dans les caisses populaires et les credit unions; des rentes individuelles offertes par les compagnies d'assurance vie; des fonds communs de placement du marché monétaire, plus les corrections de continuité et autres corrections (voir les [Notes relatives aux tableaux, E1](#)).





D O C U M E N T S D ' I N F O R M A T I O N

M2++ (brut)

M2+ (brut), majoré des Obligations d'épargne du Canada et des autres titres de créance destinés aux particuliers ainsi que des fonds communs de placement autres que ceux du marché monétaire.

Les taux d'intérêt influencent l'offre de monnaie

Les banques commerciales et autres institutions financières créent la plus grande partie des actifs servant de monnaie en octroyant des prêts aux particuliers et aux entreprises. En ce sens, les institutions financières créent ou peuvent créer de la monnaie.

La Banque du Canada règle indirectement le taux d'expansion monétaire par l'influence qu'elle exerce sur les taux d'intérêt à court terme ou par la fourniture de réserves aux grandes institutions de dépôt. Toute variation de ces taux d'intérêt à court terme aura tendance à se répercuter sur d'autres taux d'intérêt, comme les taux hypothécaires et les autres taux de prêt des banques commerciales. Quand les taux augmentent, les consommateurs et les entreprises sont portés à détenir moins de monnaie, à emprunter moins et à rembourser leurs emprunts. Il en résulte un ralentissement de la croissance de M1+ et des autres agrégats monétaires au sens large.

La Banque surveille le rythme d'expansion monétaire

La Banque surveille divers indicateurs afin de s'assurer qu'elle atteindra sa cible en matière d'inflation; parmi ces indicateurs figurent les agrégats monétaires, qui offrent des renseignements utiles sur l'évolution de l'économie.

Les études économiques effectuées à la Banque montrent que le rythme de croissance de M1+ fournit de l'information quant au niveau futur de la production. Pour sa part, le rythme de croissance des agrégats plus larges est un bon indicateur avancé du taux d'inflation.

L'objectif de la politique monétaire de la Banque du Canada est de promouvoir un niveau de dépense en biens et services canadiens qui soit compatible avec l'objectif de stabilité des prix de la Banque, qui consiste à maintenir la hausse du niveau des prix à l'intérieur de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation. En surveillant le rythme de l'expansion de l'offre de monnaie et de crédit, ainsi que d'autres indicateurs, la Banque tente de voir à ce que la dépense totale en biens et services soit compatible avec l'atteinte de cet objectif.

Octobre 2011

